

Réponse du Conseil communal à la question écrite de M. Patrick Cerf, intitulée « Webcams sur le territoire communal »

En préambule, le Conseil communal est conscient qu'à l'heure de la digitalisation les moyens techniques sont à disposition de chacun/e pour observer, en temps réel, les paysages et les beautés naturelles et architecturales de notre région. Les milieux touristiques constatent d'ailleurs que leurs installations de webcams en ligne sont les pages les plus visitées de leurs sites internet.

Sur la base des considérations qui précèdent, le Conseil communal répond de la manière suivante aux questions qui lui sont posées :

L'exécutif communal partage-t-il l'idée selon laquelle les webcams sont des outils de promotion touristique intéressants et qu'elles assurent un lien avec la région ?

Selon Jura Tourisme, le nombre de personnes ayant visité la page des webcams de leur site internet a été exponentiel au cours des dernières années. On peut donc en déduire que les webcams sont des outils de promotion touristique intéressants, mais il est difficile d'en connaître les retombées pour la région. Le Conseil communal est d'avis que d'autres moyens de promouvoir le tourisme sont à disposition.

Une réflexion est-elle envisagée ou un état des lieux a-t-il déjà été mené autour de la thématique des webcams sur le territoire communal ?

A ce jour, aucune réflexion et aucun état des lieux n'ont été envisagés par le Conseil communal. Cette thématique n'est pas prioritaire et le développement touristique d'une région ne dépend pas que des installations de webcams. L'accueil et les infrastructures sont tout aussi importants. Toutefois, le Conseil communal s'engage à discuter de cette thématique avec les autres acteurs de la région (communes, Pro Val Terbi).

Le Conseil communal se pose la question de savoir si la région est prête à accueillir plus de touristes avec les nuisances que cela implique ! Il pense en particulier au stationnement sauvage de camping-cars et aux nombreux motards qui circulent sur la route de Vermes-Mervelier générant des nuisances sonores et un déficit de sécurité pour les usagers habituels dont un conseiller général s'est fait l'écho via une question orale.

Des contacts en ce sens existent-ils ou ont-ils déjà eu lieu avec les tenants de l'installation de l'OGVT ou de Jura Tourisme en vue d'une éventuelle collaboration ?

Jura Tourisme qui a été contacté est intéressé à soutenir une démarche éventuelle. Les coûts fixes s'élèvent à environ CHF 15'000,—(webcam, installation, mât, ordinateur, installation électrique, etc...). Il faut ensuite compter 1'500 francs par année pour les frais d'exploitation (connexion internet, électricité, etc...). A cette somme s'ajoute l'indemnité qu'il y aurait lieu de verser à la personne responsable du bon fonctionnement de la webcam.

Considérant les frais occasionnés par une telle installation qui n'est pas indispensable et dont le retour sur investissement est plus qu'aléatoire, le Conseil communal n'est pas favorable à se lancer dans un tel projet. Il préfère soutenir d'autres actions touristiques, par exemple le projet Vacvadaise.

Il ajoute encore que bien que la consommation électrique de webcams soit vraisemblablement peu importante, il estime qu'il pas opportun de multiplier à l'infini des installations consommatrices d'énergie dans le contexte du réchauffement climatique, d'autant que le besoin n'est pas avéré.

Val Terbi, le 10 mai 2021



AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Michel Brahier
Président

Catherine Comte
Secrétaire